

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

SEANCE OUVERTE A 20h30

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Émeric BOSSIS, M Jacques HUGON, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Serge CHARTIER.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

Mme Catherine LIGNÉE donne procuration à M Émeric BOSSIS,
Mme Annie VOGNE donne procuration à Mme Isabelle WHELAN.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022.

2. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE EST

Le maire rappelle que, lors de sa réunion du 28 mai 2020, le conseil municipal avait désigné M Émeric BOSSIS comme délégué titulaire et Mme Annie VOGNE comme déléguée suppléante pour représenter la commune auprès du SIE du Centre Est.

M Émeric BOSSIS et Mme Annie VOGNE ont déclaré ne pas être en capacité d'assister aux réunions du SIE. Ils ont démissionné de leur fonction de délégué titulaire et suppléante.

Le maire estime qu'il est nécessaire de participer aux 2 réunions annuelles du SIE du Centre Est.

Le maire propose les désignations de :

- M Nicolas BOOS délégué titulaire,
- M Jacques HUGON délégué suppléant.

Après débat, le conseil municipal désigne à l'unanimité (7 voix)

- M Nicolas BOOS délégué titulaire,
- M Jacques HUGON délégué suppléant,

pour représenter la commune auprès du SIE du Centre Est

3. DÉBAT BUDGÉTAIRE ; PROJETS

Concernant les débats budgétaires, ils ont pour but de débattre sur les divers projets à retenir au budget 2023 qui sera voté en mars 2023.

31. Aménagement environnement du Four des Canadiens

- Coût : 10 500 € HT
- La Dst, le fond de concours et la Detr ont été accordés.
- Le devis (FCE) a été signé conformément à la décision du conseil municipal du 26 septembre 2022.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

32. Aménagement du terrain de boules

- Coût : 1 100 € HT
- Le devis (Mickaël MELIN) a été signé conformément à la décision du conseil municipal du 26 septembre 2022.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

33. Aménagement du pourtour de la fontaine

- Coût : 14 000 € HT
- La Dst, le fond de concours et la Detr ont été demandés.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023 car le cout à supporter par la commune sera faible (3 500 €).
- Décision à la majorité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

34. Aménagement de la cuisine

- Coût : 6 000 € HT
- La Dst et le fond de concours ont été refusés, la Detr a été demandée.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023 car il y a intérêt de disposer de cet aménagement cette année.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

35. Création d'un site internet de la commune

- Coût : 2 000 € HT
- Le devis (JORDEL MÉDIAS) a été signé conformément à la décision du conseil municipal du 12 décembre 2022.
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

36. Sonorisation manifestations

- Coût : 600 € HT.
- Proposition : acquisition à inscrire au budget 2023.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : acquisition à inscrire au budget 2023.

37. Évacuation des eaux pluviales du chemin Saint Germain en Montagne - Le Latet

- Coût : 2 000 € HT
- Proposition : travaux à inscrire au budget 2023 car il s'agit de protéger ce chemin.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : travaux à inscrire au budget 2023.

38. Mise en place d'un panneau PDIPR

- Coût : 1 140 € HT
- Le devis (JM DOLE) a été signé conformément à la décision du conseil municipal du 12 décembre 2022.
- Proposition : travaux à inscrire budget 2023.
- Décision à l'unanimité du conseil municipal : acquisition à inscrire au budget 2023.

39. Réfection du chemin de l'Étang

- Coût : 23 445 € HT
- La Dst et les fonds de concours ont été refusés. La Detr a été accordée (20 %)
- Proposition : travaux à différer en 2024 afin d'étaler les dépenses et de privilégier les travaux éligibles au Plan de Relance qui se termine.
- Décision à la majorité du conseil municipal : travaux à différer en 2024.

4. DÉBAT BUDGÉTAIRE ; RESSOURCES FINANCIÈRES

Le maire apporte les données suivantes :

- Le 01/01/2023, le niveau de la trésorerie s'établissait à 45 000 €.
- Le montant des travaux et acquisitions retenus est de 37 340 €.
- Le montant des subventions attendues est de 17 250 €.
- Le montant à la charge de la commune est de 20 090 €.

5. SITE INFORMATIQUE

Le maire indique que JORDEL MÉDIAS demande à disposer de photos caractéristiques de la commune et des rubriques devant figurer dans la page d'accueil afin de pouvoir commencer les travaux de création du site internet.

Après débat, le conseil municipal désigne à l'unanimité M Nicolas BOOS responsable du projet. Les photos caractéristiques de la commune et les propositions de rubriques sont à lui adresser.

6. CARTES AVANTAGE JEUNES

Le maire présente les données suivantes :

- le cout d'une carte Avantage Jeune est de 9 €,
- il y a 30 habitants éligibles (30 ans et moins) à la Carte Avantage Jeune dans la commune.

Le maire propose que la commune prenne en charge le cout des cartes Avantage Jeunes et que ces cartes soient données uniquement aux habitants éligibles qui en feront la demande.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de prendre en charge le cout des cartes Avantage Jeunes et de donner ces cartes uniquement aux habitants éligibles qui en feront la demande.

7. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

Le maire présente le Programme des travaux forestiers 2023 établi par l'agent Patrimonial de l'ONF, M Vincent DELAHAYE. Ce programme comporte :

- des travaux sylvicoles dans les parcelles 8rc, 9rc, 7r, 8rc pour une estimation de 10 100 € HT,
- des travaux de maintenance dans les parcelles 8 rc, 7-8 pour une estimation de 220 € HT.

Le maire propose de statuer sur ce programme après avoir consulté M PELERIN qui a donné jusqu'à présent satisfaction dans l'entretien des parcelles forestières communales.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la proposition précédente et charge le maire de demander à M PELERIN un devis de réalisation du programme des travaux forestiers 2023.

8. INFORMATIONS

81. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ) a la responsabilité de réaliser le PLUi. Une première réunion commune de le Moutoux - CCCNJ aura lieu mercredi 15 février à 15h à la CCCNJ. Cette réunion conduite par la CCCNJ (M Morgan BOURDENET) sera axée sur la pédagogie et la vérification par la commune de le Moutoux des données de travail de la CCCNJ.

82. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Suite aux pannes répétées de l'ordinateur du secrétariat, il a été procédé à son remplacement par une commande à l'UGAP pour un montant de 985,80 € TTC. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à payer cette facture avant le vote du budget.

83. Opération carafes

Le Syndicat mixte des eaux de la Source de la Papeterie a décidé de promouvoir la consommation de l'eau distribuée à Champagnole et aux communes du Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est du Jura par l'offre d'une carafe à chaque foyer. Un bon pour une carafe a été adressé en même temps que la facture d'eau potable de janvier 2023. Ces carafes seront à retirer à la mairie à compter du 1^{er} mars.

9. DIVERS

Concernant la manifestation des vœux du 22 janvier 2023, le maire fait part de sa satisfaction compte tenu de la participation et de la bonne ambiance qui a régné. Les principes d'organisation seront donc reconduits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Jacques HUGON